

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Neuf Janvier deux mille dix-huit, les membres du Conseil Municipal sont convoqués en séance ordinaire pour le Lundi Quinze Janvier deux mille dix-huit à vingt heures trente.

Le Maire,  
Michel LOUBET

### Ordre du jour :

- Compte de gestion 2017 – Budget communal et assainissement
- Compte administratif 2017 – Budget communal et assainissement
- Convention de Regroupement Pédagogique Intercommunal Montfa – Les Fournials
- Questions diverses

## Séance du Conseil Municipal Du 15 Janvier 2018

L'an deux mille dix-huit le quinze janvier à vingt heures trente les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Michel LOUBET, Maire.

**Etaient présents :** Mmes, MM : Caroline BELLLOT, Christophe CORMARY, Gérard DOVIGO, Jean GAUTIER, Michel LOUBET, Elie MAZZON, Nathalie MEDALLE, Christian RAYNAUD, Bernard MAILLÉ.

**Etaient absents :** Mme Sylvie DURAND, excusée.

**Secrétaire de séance :** Elie MAZZON

### **D 2018-01 Compte de gestion 2017 – Budget communal et assainissement**

M. Le Maire soumet au Conseil Municipal le compte de gestion 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures.

S'assurant que le compte de gestion se trouve en concordance avec le compte administratif, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2017 et sur l'exécution du budget de l'exercice 2017, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, dont les résultats globaux s'établissent comme joint en annexe.

## COMMUNE DE MONTFA

.../... Séance du Conseil Municipal du 15 Janvier 2018 .....(suite).....

Il approuve donc le compte de gestion du budget communal et du budget assainissement dressé pour l'exercice 2017 par Mme Pascale SIRINE visé et certifié par l'ordonnateur, et déclare qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

-----

### D 2018-02 Compte administratif 2017 – Budget communal et assainissement

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte administratif communal de l'exercice 2017. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats de clôture de l'exercice.

En application de l'article L 2121-14 du Code Général de Collectivités Territoriales, le conseil municipal élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

M. Jean Gautier élu président de séance rapporte le compte administratif de l'exercice, dressé par M. Loubet, Maire.

M. Gautier, président de séance, donne acte de présentation faite du compte administratif 2017,  
- constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe de l'assainissement, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.  
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

#### **BUDGET PRINCIPAL :**

- Dépenses de fonctionnement :	180 918,38 €	- Dépenses d'investissement :	8 250,85 €
- Recettes de fonctionnement :	207 950,81 €	- Recettes d'investissement :	13 205,60 €
- Résultat de l'exercice :	27 032,43 €	- Résultat de l'exercice :	4 954,75 €
- Résultat reporté :	87 128,93 €	- Résultat reporté :	41 990,02 €
<b>- Résultat de clôture :</b>	<b>114 161,36 €</b>	<b>- Résultat de clôture :</b>	<b>46 514,06 €</b>

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT :**

- Dépenses de fonctionnement :	10 570,61 €	- Dépenses d'investissement :	5 372,60 €
- Recettes de fonctionnement :	12 252,88 €	- Recettes d'investissement :	9 914,91 €
- Résultat de l'exercice :	1 682,27 €	- Résultat de l'exercice :	4 542,31 €
- Résultat reporté :	3 275,85 €	- Résultat reporté :	16 826,17 €
<b>- Résultat de clôture :</b>	<b>4 958,12 €</b>	<b>- Résultat de clôture :</b>	<b>21 368,48 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu la délibération de ce jour n° 2018-01, approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2017, dressé par la trésorière,

Vu le compte administratif présenté par M. le Maire,

Après avoir entendu le rapport de M. Gautier, président de séance,

M. le Maire ayant quitté la séance,

.../.... Séance du Conseil Municipal du 15 janvier 2018 .....(suite).....

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le compte administratif de la commune pour l'exercice 2017 du budget principal et du budget annexe assainissement.

-----

**D 2018-03 Convention de Regroupement Pédagogique Intercommunal Montfa – Les Fournials**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération D22-2017 concernant la sortie de la commune du RPI Montfa-Roquecourbe à compter de la rentrée scolaire 2018. Après enquête auprès des parents d'élèves, deux enfants sur trois fréquentant l'école des Fournials sont domiciliés sur la commune de Montfa.

Monsieur Mazzon fait lecture du projet de convention proposé sur le principe d'un regroupement scolaire entre l'école des Fournials à Montredon-Labessonnié et l'école de Montfa à compter de la rentrée 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la requête et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en place du regroupement pédagogique intercommunal Montfa-Les Fournials.